

Département de l'Aude

Arrondissement de
Carcassonne

Domaine : 5 – Institutions et
vie politique

Sous-domaine : 5.7 -
Intercommunalité

Objet : modification n° 15
des statuts de la CCCLA

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice : 13

Date de convocation :
21/11/2025

Date de publication de la
présente délibération :

La convocation du CM et le
compte-rendu de la présente
délibération ont été affichés
conformément aux articles L
2221-7 et L 2121-7 du
C.G.C.T.

République Française

Commune de Montferrand

Délibération du conseil municipal

Séance du 25 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, et le vingt-cinq du mois de novembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Etaient présents : Mmes BELLEGO Christelle, BIAU-PRADEL Gisèle, BILLIATO Lucie, RICARD Rachel, Mrs ALBOUY Julien, MARSAC Alain, QUINTA Régis, RIVIERE Philippe, ROGER Robert, Mme FONQUERGNE Virginie, Mrs GILIS Frédéric, PUGINIER Régis.
Mme BILLIATO Lucie

Excusés

Secrétaire de séance :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le conseil communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois a voté, à l'unanimité, en séance du, à l'unanimité, en séance du 13 novembre 2025, la modification n°15 de ses statuts afin d'exclure les aides économiques accordées aux commerces multi-services.

L'article ci-après des statuts de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois est à présent rédigé comme suit :

4.1. Compétences obligatoires :

1 - Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :

- Elaboration, suivi et révision d'un schéma de cohérence territoriale et de schémas de secteur.
- Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire. Est défini d'intérêt communautaire l'ensemble des zones d'aménagement concerté concernant des opérations d'aménagement économique.
- Constitution de réserves foncières nécessaires à l'exercice des compétences de la communauté de communes.
- Elaborer un projet de développement global du Pays Lauragais au travers le PETR du Pays Lauragais.

2 - Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté

Développement économique : aménagement et entretien des zones d'activités économiques, industrielles, commerciales, tertiaires et artisanales, portuaire ou aéroportuaire.

- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.
Est définie d'intérêt communautaire : création d'un observatoire local des comportements d'achat.
Est exclu de l'intérêt communautaire : le maintien ou la création du dernier commerce multi-services.
- Entretien et gestion d'ateliers relais d'intérêt communautaire. Sont définis d'intérêt communautaire les ateliers suivants : atelier de la route de Marquein situés sur la commune de Salles-sur-l'Hers.
- Cellule d'animation et de promotion économique du Bassin Lauragais.
- Participation au fonctionnement de la pépinière d'entreprises de Castelnaudary gérée par la chambre de commerce et d'industrie de Carcassonne-Castelnaudary-Limoux.
- Participation à la plateforme d'initiative locale « initiative Carcassonne-Castelnaudary ».
- Aide aux entreprises dans le cadre de l'article L 1511-2 du code général des collectivités territoriales.

- Aide à l'immobilier d'entreprise dans le cadre de l'article L. 1511-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Est exclu : le maintien ou la création du dernier commerce multi-services.
- Création, aménagement et entretien du port fluvial situé sur le site des deux bassins du Canal du Midi à CASTELNAUDARY.
- Gestion et entretien de la station-service publique à SAINT MICHEL DE LANES.

Promotion du Tourisme :

- Création aménagement et gestion de l'office de tourisme intercommunal de CASTELNAUDARY.
- Création et entretien des sentiers de randonnées d'intérêt communautaire. Sont définis d'intérêt communautaire les sentiers de randonnées inscrits au PDIPR suivants : Tour de Pays, Collines du Vent.
- Schéma d'aménagement touristique autour du Lac de la Ganguise.

- Création et gestion d'équipement communautaire. sont définis d'intérêt communautaire : la base nautique de la Ganguise, le point d'accueil de Naurouze.
- Impulser et coordonner des actions d'intérêt communautaire en faveur de la mise en valeur du Canal du Midi. Sont définis d'intérêt communautaire : la création d'une piste de randonnée multi-usages, le plan de restauration du patrimoine arboré du Canal du Midi, du Canal de jonction et du Canal de La Robine.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin d'approuver les statuts de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois, annexés à la présente délibération.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les conseils municipaux du territoire de la Communauté de Communes doivent se prononcer dans un délai de trois mois, par délibérations concordantes sur la modification des statuts de la Communauté de Communes.

A défaut de délibérations dans ce délai, la décision du conseil municipal sera réputée favorable.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE la modification n° 15 des statuts de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois, telle que présentée ci-dessus.

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre cette délibération au représentant de l'Etat et au Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Le Maire,
Ch. PRADEL



Signé par Christophe PRADEL, maire, le 26 décembre 2025